

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par POTENTIALS en INTRA entreprises (dans les locaux du client ou réservés par ses soins) et aux formations INTER (dans des locaux réservés par POTENTIALS). Elles prévalent sur les conditions générales d'achat.

COMMANDE - INSCRIPTION

La commande de la formation est réalisée par le client qui communique à POTENTIALS la liste des participants qui assisteront à la formation. La commande de formation est validée dès le devis signé par le client et valide nos CGV. Une convention de formation est signée entre les parties.

PRÉREQUIS

Pour chacune des formations POTENTIALS, les prérequis exigés pour pouvoir participer à la formation sont mentionnés sur le programme de formation. La maîtrise de la langue française est exigée, sauf dans les cas particuliers où le convention avec le client précise que la formation sera dispensée dans une autre langue (en particulier l'anglais). Il est de la responsabilité de l'entreprise de vérifier la conformité des prérequis de son personnel en lien avec le besoin exprimé. POTENTIALS met en place un processus d'expression des besoins en conformité avec les attentes du client, et se réserve le droit de refuser un stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés (dans ce cas un dédommagement égal à 50 % du montant de la participation pourra être demandé).

ATTESTATION DE STAGE

L'ensemble des formations, par leurs natures et leurs exigences réglementaires, sont soumises à des tests d'évaluation obligatoires. La remise des attestations de stages est soumise au passage de ces tests (mises en situation, autoévaluation ou QCM).

TARIF

Le tarif applicable de nos formations est mentionné sur les programmes de formation figurant sur notre site internet pour une information transparente envers les clients et les prospects.

Les tarifs sont stipulés « hors taxes ». Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture. Les tarifs comprennent un temps de collecte d'information, de préparation et de fourniture des supports de formation en numérique. Les frais notamment de transports, hébergement et restauration sont sauf stipulations contraires facturés en sus.

Le tarif des formations spécifiques est négocié dossier par dossier avec le client.

FACTURE ET RÈGLEMENT

Les factures sont émises en fin de formation. Elles sont accompagnées de la feuille d'émargement attestant la présence du stagiaire, de la synthèse des évaluations et des certificats de réalisation. Les attestations des acquis sont adressées directement à chaque participant. Les factures sont payables à réception de la facture, par chèque ou virement bancaire uniquement. Pour toute demande de formation INTRA d'un montant important, POTENTIALS se réserve le droit de demander de demander un acompte lors de la signature du devis. Tout stage débuté est intégralement dû sauf cas de force majeure. Conformément à l'article L.441-6 du décret n° 2012-1115, tout professionnel sera soumis à une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 3 fois le taux légal en vigueur. En cas d'impayé sur les factures, POTENTIALS se réserve le droit d'annuler sans indemnités les formations en cours.

Au cas où les factures de formation éventuellement majorées de pénalités de retard ne seraient pas réglées par l'organisme payeur désigné par le client, POTENTIALS sera fondé à les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

REFUS DE COMMANDE

Si un client passe une nouvelle commande de sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, POTENTIALS pourra, sans préjudice, refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une indemnité pour quelque raison que ce soit.

ANNULATION

Toute annulation peut être faite par l'entreprise sans frais si cette annulation parvient à POTENTIALS par fax, email, ou par courrier au moins 5 jours avant le début de la formation. Pour toute autre annulation, il sera dû, au titre de frais de dossier et de dédommagement, un montant égal à 50 % du prix du stage pour tout désistement dans un délai inférieur à 7 jours. Une absence constatée le jour du début du stage fera l'objet d'une facturation égale à 100 % du montant du stage sauf sur présentation d'un certificat médical. Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation. Un report à l'initiative du client est considéré comme une annulation suivie d'une réinscription, par ailleurs, les frais d'annulation restent dus.

Les annulations résultant des cas de force majeure ne donneront pas lieu à l'application des frais. La force majeure est définie comme tout évènement considéré comme un cas de force majeure par la jurisprudence des cours et tribunaux français et notamment de la Cour de cassation. POTENTIALS se réserve le droit d'annuler toute session par manque de participants sans dédommagement ni pénalités au client.

POTENTIALS ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

SUIVI DES FORMATIONS

La transmission du devis signé et/ou de la convention de formation dûment paraphé et signé impliquent l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de POTENTIALS. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début de chaque 1/2 journée la feuille de présence. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge.

En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité pourra entraîner la non-délivrance de l'attestation de stage.

DONNEES PERSONNELLES

POTENTIALS s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel et en application des articles 35 et 28 du « RGPD ».

POTENTIALS a nommé un Délégué à la Protection des Données conformément au « RGPD » et ses articles de lois précités.

LITIGE

Si un différend survenait concernant l'interprétation ou l'exécution de cette convention commerciale les deux parties s'engagent à la recherche préalable d'un règlement à l'amiable. En cas de litige persistant, le Tribunal de Commerce de Paris sera saisi.